

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2551

présenté par
M. Huyghe

ARTICLE 4 BIS

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« d’un an »

les mots :

« de trois ans ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au nombre :

« 15 000 »

le nombre :

« 30 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les menaces et violences ou tout autre acte d’intimidation à l’égard du corps enseignant sont inacceptables dans notre République. Faire preuve de pusillanimité face au fanatisme islamiste serait ouvrir la voie une tolérance de ces menaces. L’exemple malheureux de Samuel Paty a montré que le combat contre le fanatisme et le totalitarisme islamiste reste à mener.